Accord de pêche CE/Guinée: protocole pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001

2000/0154(CNS) - 11/07/2000

La commission a adopté le rapport (procédure de consultation) de M. Daniel VARELA SUANZES-CARPEGNA (PPE-DE, E) qui approuve, sous réserve de quelques amendements, le protocole d'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République de Guinée concernant la pêche au large des côtes guinéennes pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001. Le rapport indique que le nouveau protocole d'accord contribuera au développement de la pêche locale et renforcera ainsi la sécurité alimentaire du pays. Il doit également assurer la continuité de l'activité d'une bonne partie de la flotte européenne dans ces eaux. Avant tout, ce protocole contribuera à la conservation des ressources halieutiques du pays par le biais d'une exploitation contrôlée et rationnelle. Les amendements adoptés en commission demandent notamment que le Parlement soit mieux informé à l'avenir. La Commission est invitée à présenter une évaluation générale du protocole ainsi qu'une copie du rapport annuel d'application sur les actions ciblées que les autorités guinéennes sont tenues de fournir à la Commission.